

Article 1er - Dispositions générales

Les présentes conditions générales (ci-après "Conditions générales") s'appliquent à l'utilisation de tous les éléments de tous les sites web (également les sites mobiles), en ce compris les applications, créés par Proximus SA de droit public, ci-après nommée « Proximus » boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles (ci-après les "Sites").

Le terme utilisateur désigne toute personne qui accède aux Sites (ciaprès "Utilisateur").

Des conditions particulières (ci-après "Conditions particulières") s'appliquent à certains services proposés via les Sites (ci-après "Services supplémentaires"). Des conditions spécifiques (ci-après "Conditions spécifiques") s'appliquent en outre à certains services supplémentaires. En cas de discordance entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront. En cas de discordance entre les Conditions particulières et les Conditions spécifiques, ces dernières prévaudront.

En utilisant les Sites et/ou Services supplémentaires, l'Utilisateur accepte intégralement et de manière inconditionnelle les Conditions générales, particulières et spécifiques qui y sont applicables et s'engage à les respecter. S'îl refuse les Conditions générales, particulières et spécifiques, il est tenu de s'abstenir de toute utilisation des Sites et/ou Services supplémentaires.

En cas de non-respect des Conditions générales, particulières et spécifiques, Proximus se réserve le droit de refuser l'accès aux Sites, sans préjudice de son droit d'exiger un dédommagement de la part de tout tiers pour tous les dommages directs et indirects susceptibles de résulter de ce non-respect.

Proximus se réserve le droit d'adapter partiellement ou totalement les Conditions générales à tout moment, sans avertissement préalable. Il est dès lors conseillé de consulter régulièrement les Conditions générales afin de toujours être informé de la version la plus récente.

Dans le présent document on entend par « facture »,le document intitulé facture ou tout autre document par lequel Proximus réclame le payment de ses prestations ou collecte au nom et pour le compte de tiers les montants liés aux prestations de ces mêmes tiers.

Article 2.- Utilisation de Sites et/ou de Services supplémentaires

L'utilisation de Sites et/ou de Services supplémentaires est en principe libre et gratuite.

Pour utiliser certains Sites et/ou Services supplémentaires, l'Utilisateur doit s'enregistrer, communiquer certaines données et/ou créer un code d'accès et/ou un mot de passe. En cas de refus de l'Utilisateur, l'utilisation des parties concernées des Sites ne sera pas possible.

En cas d'utilisation payante de certains Sites et/ou Services supplémentaires, l'Utilisateur en sera informé au préalable, ainsi que des conditions applicables, des prix et du mode de paiement.

Proximus fournit à l'Utilisateur des Sites et/ou Services supplémentaires une licence non exclusive et incessible, pour une durée indéterminée, lui permettant de télécharger le contenu des Sites et/ou Services supplémentaires dans l'unique but de l'afficher sur un seul ordinateur. Cette licence est toutefois révocable à tout moment, sans justification. L'Utilisateur peut également imprimer une copie du contenu des Sites et/ou Services supplémentaires, pour son usage personnel et sans que la moindre modification ne soit apportée au contenu.

Les Sites et/ou Services supplémentaires peuvent uniquement être utilisés à des fins personnelles et privées pour les particuliers et à des fins exclusivement internes pour les professionnels. Par conséquent, toute utilisation des Sites et/ou des Services supplémentaires à des fins commerciales est strictement interdite.

Les Utilisateurs s'engagent à ne poser aucun acte susceptible de détruire les Sites et/ou Services supplémentaires ou d'en perturber le bon fonctionnement. En cas d'abus ou d'utilisation impropre,

Proximus se réserve le droit de suspendre et/ou supprimer l'accès de l'Utilisateur aux Sites et/ou Services supplémentaires sans mise en demeure ni avertissement.

Article 3.- Droit d'auteur et droit du producteur d'une base de données

Tous les droits d'auteur, marques, brevets, droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété applicables aux Sites et/ou Services supplémentaires appartiennent à tout moment à Proximus. Les Sites et/ou Services supplémentaires constituent aussi bien une œuvre protégée par le droit d'auteur que des bases de données sur lesquelles Proximus détient les droits d'auteur et les droits du producteur. Les textes, lay-out, dessins, photos, films, graphiques et autres éléments des Sites et/ou Services supplémentaires sont protégés par le droit d'auteur. La copie, l'adaptation, la modification, la traduction, l'arrangement, la communication publique, la location ou toute autre forme d'exploitation de tout ou partie des Sites et/ou Services supplémentaires, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, notamment électronique, mécanique ou autre, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Proximus. Le contenu des bases de données est protégé par le droit sui generis autorisant le producteur à interdire toute consultation et/ou réutilisation de tout ou partie de ce contenu. Toute infraction à ces droits est passible de poursuites civiles ou pénales.

Article 4.- Marques et dénominations commerciales

Les dénominations, logos et autres signes utilisés sur ces Sites et/ou Services supplémentaires (notamment les logos et les dénominations Proximus, Proximus et Skynet) sont des marques et/ou des dénominations commerciales légalement protégées. Tout usage de ceux-ci ou de signes semblables est strictement interdit sans l'autorisation écrite préalable de Proximus.

Article 5.- Responsabilité

Proximus mettra tout en oeuvre pour assurer le bon fonctionnement des Sites et des Services supplémentaires.

Sauf manquement intentionnel et/ou dispositions légales obligatoires contraires, Proximus décline toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage (direct, indirecte, matériel, immatériel, etc.) résultant

(1) du contenu des Sites et Services supplémentaires. Proximus ne garantit pas l'exactitude, la suffisance ou l'exhaustivité des informations figurant sur les Sites et Services supplémentaires. Les informations disponibles sur les Sites et Services supplémentaires, notamment celles relatives aux produits et services proposés à la vente, sont susceptibles d'être modifiées sans avis préalable.

Proximus apporte le plus grand soin à la création, à la mise à jour et à la maintenance du site. Si l'Utilisateur devait néanmoins constater, sur le site, la présence d'une information inexacte ou obsolète ou d'un contenu préjudiciable ou illicite, ou s'îl devait estimer qu'un de ses droits (intellectuels ou autres) a été violé, il est instamment prié de le signaler en cliquant ici (mettre lien) ou, s'agissant d'un commentaire, en cliquant sur le point d'exclamation situé en regard du commentaire incriminé ou de se rendre dans la rubrique (mettre lien) et de communiquer les données suivantes :

- nom, prénom et adresse e-mail.
- description et localisation précise du contenu litigieux (quelle image, quelle phrase, $_?)$
- justification, selon lui, du fait que ce contenu doit être modifié ou supprimé.
- mention du fait qu'il souhaite uniquement attirer l'attention de Proximus sur le contenu en question ou qu'il désire que Proximus considère son message comme étant une plainte par laquelle il fait état d'un préjudice personnel;
- (2) de l'utilisation qui est faite des Sites et Services supplémentaires ;



- (3) de la sécurité des Sites et Services supplémentaires. Cette disposition s'applique notamment aux éventuels virus, erreurs ou fraudes informatiques ;
- (4) de l'accessibilité/disponibilité des Sites et Services supplémentaires. Proximus ne garantit pas la disponibilité permanente, via tous les moyens techniques, sans erreur ni interruption, de toutes les fonctions des Sites ni la réparation immédiate des erreurs ou le rétablissement immédiat des interruptions. Proximus a par ailleurs le droit de refuser l'accès aux Sites et Services supplémentaires ou d'y mettre fin à tout moment et sans avertissement préalable.

Proximus ne peut en aucun cas être tenue responsable de services et/ou produits, ni de leur facturation, si ceux-ci sont proposés par des tiers et accessibles via les Sites et/ou Services supplémentaires, pas même si Proximus recevait une rétribution à cet effet, ni si elle assurait la facturation de ces services et/ou produits pour le compte de tiers.

Dans les cas où la responsabilité de Proximus est engagée, sa responsabilité est limitée à la somme de 100,00€.

Les limitations et/ou exclusions de responsabilité susmentionnées dans le chef de Proximus s'appliquent pour autant qu'elles soient valables en vertu du droit applicable.

Article 6.- Respect de la vie privée - Cookies

Pour plus d'informations, veuillez consulter en ligne la politique de Proximus en matière de <u>protection de la vie privée</u> et de gestion <u>des cookies</u>.

Article 7.- Contribution des Utilisateurs

Les Utilisateurs peuvent communiquer du contenu (vidéo, audio, texte, matériel photo) à certains endroits sur les Sites (ci-après "Contributions"). Les Utilisateurs fournissent à Proximus l'autorisation explicite de reproduire ces Contributions sur les Sites et de les rendre ainsi publiques via internet, dans le monde entier et sans limitation de durée, sans pouvoir prétendre à une quelconque compensation financière ou autre ou une contrepartie.

Les Utilisateurs sont entièrement et seuls responsables du contenu de leurs Contributions et des conséquences de leur diffusion via les Sites. Les Utilisateurs garantissent disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires à la publication de leurs Contributions sur les Sites comme décrit ci- dessus. Les Utilisateurs garantissent Proximus contre toute plainte, réclamation ou action de tiers ou de toute instance de contrôle en rapport avec leurs Contributions.

Proximus n'exerce pas de contrôle préalable sur les Contributions. Elle se réserve néanmoins le droit de ne pas diffuser ou de supprimer de ses Sites toute Contribution illégale ou toute Contribution dont il peut être raisonnablement supposé qu'elle porte atteinte aux droits de tiers, sans en avertir préalablement l'Utilisateur ayant transmis le contenu en question.

Article 8.- Contributions illégales, préjudiciables et inappropriées d'Utilisateurs et procédure "Notice & Take Down"

Consultez $\underline{\text{ici}}$ les Conditions d'utilisation d'un accès à Internet par le biais du réseau de Proximus.

Article 9.- Hyperliens

Si les Sites et/ou Services supplémentaires contiennent des hyperliens (créés directement ou à l'aide de moteurs de recherche) vers des sites web n'appartenant pas à Proximus, cette dernière n'est pas responsable des liens, du contenu ou de l'existence de ces autres sites. La présence de liens de ce type n'implique aucune approbation de la part de Proximus ni l'existence d'un quelconque lien avec les exploitants de ces sites.

Il est interdit de placer sur les Sites des hyperliens menant à un autre site sans l'autorisation écrite préalable de Proximus.

Article 10.- Nullité d'une clause

La nullité, l'invalidité ou la non-applicabilité d'une ou de plusieurs clauses des Conditions générales, particulières et spécifiques n'entraînera pas la nullité, l'invalidité ou la non-applicabilité de l'ensemble de ces Conditions. La disposition totalement ou partiellement nulle, invalide ou inapplicable sera considérée comme nulle et non avenue, toutes les autres clauses restant pleinement applicables. La modalité déclarée nulle et non avenue sera alors remplacée par une autre modalité ayant le même effet

Article 11.- Renonciation à un droit

Le non-exercice ou l'exercice tardif d'un droit découlant des Conditions générales, particulières ou spécifiques ne sera pas considéré comme une renonciation au droit. Le non-exercice ou l'exercice partiel d'un droit n'empêche pas l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit découlant des Conditions générales, particulières ou spécifiques.

Article 12.- Législation applicable

La législation belge s'applique aux Sites et aux Services supplémentaires. Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents en cas de litiges résultant de l'utilisation des Sites et des Services supplémentaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES UTILISATEURS DE PLATEFORMES D'IDENTIFICATION DE PROXIMUS

Article 1er - Objet

Les plateformes d'identification de Proximus (ci-après "Plateformes d'identification") permettent aux utilisateurs de créer un compte (ci-après 'Compte') afin de pouvoir accéder à l'aide d'un login et d'un mot de passe à certains services en ligne et sites web du Groupe Proximus et de tiers autorisés par Proximus (ci-après "Sites"), notamment aux MyProximus, à un compte Skynet.

Le terme utilisateur (ci-après "Utilisateur") au sens des présentes Conditions particulières désigne toute personne qui crée un Compte sur une Plateforme d'identification de Proximus.

L'Utilisateur accepte que, lorsqu'il se connecte aux sites de tiers en utilisant le login et le mot de passe liés à son Compte, des données à caractère personnel peuvent être transmises par Proximus à ces tiers.

Les Utilisateurs peuvent en principe regrouper différents Comptes créés sur différents Sites sur un seul et même Compte et gérer depuis ce Compte tous les services y afférents. En cas de regroupement de Comptes de différentes personnes, l'approbation du titulaire du Compte est requise. Le titulaire du Compte donne son approbation en communiquant son login et son mot de passe à l'Utilisateur. Si le titulaire du Compte est aussi le gestionnaire d'une affiliation au Premium Club ou au Bizz Club, son approbation implique le transfert de l'ensemble de la gestion en ligne de cette affiliation (en ce compris l'échange des points et l'imputation de montants sur tous les comptes clients concernés par l'affiliation au Premium Club ou au Bizz Club) au titulaire du Compte avec lequel son Compte est regroupé.

Outre les présentes Conditions particulières, les Conditions générales à l'intention des utilisateurs des sites web de Proximus sont également applicables. Les Services supplémentaires auxquels la Plateforme d'identification donne accès sont régis par des Conditions spécifiques qui sont ajoutées aux présentes Conditions particulières.

Article 2.- Accès aux plateformes d'identification pour les professionnels

2.1 Désignation d'un Single Point of Contact (SPOC)



2.1.1. Le Client est tenu de désigner un (1) ou plusieurs SPOC pour MyProximus au sein de son organisation afin de permettre l'accès de ses utilisateurs aux MyProximus de manière sécurisée et contrôlée. Le Client fournit à Proximus l'identité et les informations de contact des SPOC agissant en son nom.

Toute demande d'accès aux MyProximus sera soumise à l'aide du Formulaire d'inscription disponible sur le site web des MyProximus.

Toute demande d'accès aux MyProximus est automatiquement transmise au SPOC et validée par celui-ci dans le système mis à disposition à cet effet par Proximus sur le site web des MyProximus. Proximus accorde exclusivement l'accès aux e- Services aux utilisateurs dont la demande a été approuvée par le SPOC dans ce système.

Si l'accès d'un utilisateur doit être annulé, le SPOC concerné est tenu d'envoyer au préalable une demande par e-mail à l'adresse corporate.e-services@Proximus.be.

L'accès aux MyProximus et l'utilisation des données obtenues grâce à ces derniers sont strictement limités aux utilisateurs dont la demande a été approuvée par le SPOC.

2.1.2. En l'absence de SPOC désigné par le Client, Proximus accordera l'accès aux MyProximus aux personnes identifiées dans le Formulaire d'inscription du Client. Par la soumission du Formulaire d'inscription, le demandeur confirme avoir été mandaté par le Client pour souscrire aux Proximus e- Services et accéder aux données transactionnelles de ce dernier.

Proximus ne peut contrôler la validité d'un Formulaire d'inscription et décline toute responsabilité pour les conséquences de demandes d'accès frauduleuses.

L'accès aux MyProximus et l'utilisation des données obtenues grâce à ces derniers sont strictement limités aux utilisateurs identifiés en tant que tels dans le Formulaire d'inscription.

2.2. Accès aux données des utilisateurs finaux

Si le service accessible via MyProximus est tel qu'il permet au Client de collecter et de traiter l'information personnelle de ses propres clients, employés ou tiers, ces activités seront des activités menées sous la seule responsabilité du Client. Dans ce cas, le Client est responsable de l'application et du respect de la législation relative à la vie privée. Le cas échéant, le Client s'engage à respecter toutes les dispositions de ladite législation et à indemniser Proximus contre toute réclamation par des tiers fondée sur des violations possibles de cette loi.

Article 3.- Confidentialité

Un Compte est personnel et non cessible. Le caractère confidentiel du login et du mot de passe doit être préservé. L'Utilisateur ou pour les professionnels, le Client est seul responsable de l'utilisation de son login et de son mot de passe. Proximus conseille à l'Utilisateur de modifier ses logins et mot de passe régulièrement.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de votre Compte est limitée aux navigateurs compatibles SSL.

L'Utilisateur peut à tout moment modifier ses données personnelles, comme son login et son mot de passe.

En cas de perte ou de vol de son login et/ou de son mot de passe, l'Utilisateur pourra les récupérer en suivant une procédure en ligne sur la Plateforme d'identification. L'Utilisateur recevra un e-mail contenant un lien lui permettant de créer un nouveau mot de passe. L'Utilisateur est tenu de protéger suffisamment l'accès à sa boîte aux lettres électronique pour éviter que des tiers ne puissent prendre connaissance du mot de passe.

Article 4. Accès aux données des Sociétés liées

Il est possible que via son Compte sur une plateforme d'identification, le client puisse accéder aux données de ses Sociétés Affiliées.

Les Sociétés Affiliées sont des personnes morales dans lesquelles le

Client exerce un contrôle de droit ou de fait ou dans lesquelles il détient une participation au sens de l'article 13.1° du Code des Sociétés

Le client est considéré comme exerçant un "contrôle de droit" sur une personne morale lorsque, directement ou à l'intermédiaire d'une personne morale qu'il contrôle:

- soit il détient plus de 50% des droits de vote attachés à l'ensemble des actions, parts ou droits d'associés de cette personne morale,
- soit il a le droit de nommer ou révoquer la majorité des administrateurs ou gérants de cette personne morale,
- soit il dispose du pouvoir de contrôle en vertu des statuts de cette personne morale ou de conventions conclues avec celle-ci,
- soit il dispose de plus de 50% des droits de vote attachés à l'ensemble des actions, parts ou droits d'associés de cette personne morale par l'effet de conventions conclues avec d'autres associés de cette personne morale.

Le Client est considéré comme exerçant un "contrôle de fait" sur une personne morale si, lors des deux dernières assemblées générales de cette personne morale, le Client a directement ou à l'intermédiaire d'une personne morale qu'il contrôle, exercé des droits de votes représentant plus de 50% des voix attachées aux titres représentés à ces assemblées

Le client garantit Proximus qu'il a obtenu l'autorisation de ses Sociétés Affiliées de consulter leurs données et que les informations qu'il communique à Proximus sont correctes. Le client garantira et indemnisera Proximus contre toute demande, plainte, action, dommage et/ou coût subis par Proximus en raison du fait qu'il n'a pas obtenu l'autorisation nécessaire de ses Sociétés Affiliées et/ou que le client a mal informé Proximus quant à la situation de contrôle de droit ou de fait sur les Sociétés Affiliées.

Article 5. - Entrée en vigueur et durée

Le contrat relatif à l'utilisation de la Plateforme d'identification prend cours au moment où l'Utilisateur clique sur le lien d'activation ou au moment où il utilise pour la première fois la Plateforme d'utilisation et est conclu pour une durée indéterminée

L'Utilisateur peut à tout moment résilier le contrat par $\,$ écrit moyennant un préavis de 15 jours calendrier.

Si l'Utilisateur crée un Compte sans l'utiliser activement pendant au moins un an, Proximus se réserve le droit de mettre fin au contrat sans préavis ni indemnisation. S'îl le souhaite, l'Utilisateur peut créer un nouveau compte.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DES SKYNET BLOGS

Article 1.1. - Définitions

- 1.1.1. **Blog** : page web évolutive créée par un blogueur depuis www.skynet.be et hébergée sous http://blogname.skynetblogs.be.
- 1.1.2. **Blogueur** : toute personne qui crée un Blog en utilisant l'outil de création de Blogs développé et mis à disposition par Proximus.
- 1.1.3. **Blogosphère** : l'ensemble des Blogs hébergés sous l'URL nom_de_votre_blog.skynetblogs.be.
- 1.2.4. **Contenu**: toute donnée sous quelque forme que ce soit (texte, photo, image, son, lien, etc.) placée sur le Blog par le Blogueur ou des Visiteurs.
- 1.2.5. **Service** : l'ensemble des prestations fournies par Proximus qui permettent aux Blogueurs de créer leur Blog et aux Visiteurs de



participer à la Blogosphère.

- 1.2.6. **Visiteur**: toute personne qui visite les Blogs et y poste du Contenu sous la forme de réactions.
- 1.2.7. **Proximus**: société anonyme de droit public dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, boulevard du Roi Albert II, 27

Article 1.2.- Description du Service

- 1.2.1. Proximus propose un outil informatique qui permet à toute personne de créer et de mettre à jour un ou plusieurs Blogs selon une forme et une structure standardisées. Proximus offre les fonctionnalités suivantes :
- -Une page d'accueil présentant le Service.
- -L'hébergement gratuit des Blogs sous l'URL nom_de_votre_blog.skynetblogs.be
- -Les outils nécessaires à la création d'un ou de plusieurs Blogs.
- -Des modèles graphiques prédéfinis.
- -L'interface permettant la mise à jour des Blogs.
- -La possibilité d'insérer des images dans les Blogs, avec un maximum de 100 kilobytes par image postée et de 10 mégabytes par Blog.
- 1.2.2. L'accès à la Blogosphère est possible soit indirectement via le site http://www.skynet.be, soit directement via l'URL nom_de_votre_blog.skynetblogs.be.

Article 2.-Droits, obligations et responsabilité du Bloqueur et du Visiteur

Article 2.1.- Contenu illicite, préjudiciable ou indésirable

En tant que Blogueur ou Visiteur, vous vous engagez $\,$ à :

- O ne rien publier qui soit contraire aux bonnes moeurs, à l'ordre public et à la législation en vigueur ou qui puisse être considéré comme une incitation à commettre des crimes ou des délits ;
- ${\tt O}$ $\,$ ne pas créer de blog ni publier de contenu portant atteinte aux droits intellectuels de tiers ;
- O ne pas créer de blog portant atteinte au respect de la vie privée ou à l'image de tiers ;
- O ne pas créer de blog ni publier de contenu à caractère dégradant, injurieux, menaçant, diffamatoire ou calomnieux à l'égard de qui que ce soit ;
- O ne pas créer de blog ni publier de contenu de nature raciste, xénophobe, révisionniste ou incitant à la discrimination, à la haine, à la violence à l'égard d'une personne en raison de son origine ethnique, de sa religion, de son orientation sexuelle, de sa couleur de peau, de son ascendance ou de sa nationalité;
- O ne pas créer de blog ni publier de contenu de nature pornographique ou obscène. Skynet ne tolère la publication de contenu érotique QUE sur un Blog de la catégorie "+18" ET à condition qu'aucun organe génital ne soit visible ;
- O ne faire aucune publicité pour des offres à caractère sexuel;
- O n'envoyer aucun message de nature publicitaire ni aucune lettre en chaîne sans l'accord préalable des destinataires (spam) ;
- O ne diffuser aucun fichier malveillant (malware), ne créer aucun profil et ne publier aucun message dans l'intention de nuire à l'intégrité de systèmes informatiques et/ou aux données qu'ils contiennent ou dans le but d'accéder frauduleusement à des données confidentielles ;
- O ne pas poster, dans un blog, des messages n'ayant aucun rapport avec le sujet traité par le blog en question dans le seul but d'importuner le Blogueur et/ou ses Visiteurs.

Article 2.2.-Graphisme.

Vous vous engagez à ne pas modifier ou supprimer les éléments graphiques propres à Proximus ou à la marque Skynet (notamment l'entête. la bannière et le logo).

Article 2.3.-Identification et adresse de contact du Blogueur

En cas de plainte relative au contenu de votre Blog, Skynet doit pouvoir vous contacter rapidement: si vos coordonnées changent, vous êtes tenu d'en avertir immédiatement Skynet et de modifier votre Compte. Si vous tardez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées, les notifications envoyées à votre ancienne adresse seront réputées valides.

Article 2.4.-Responsabilité du Blogueur

- 2.4.1. En tant que Blogueur, vous êtes seul responsable du Contenu que vous avez placé sur votre Blog. Ce contenu doit non seulement être conforme aux principes énoncés à l'article 2.1 des présentes Conditions d'utilisation, mais aussi être régulièrement mis à jour (tout particulièrement s'îl comporte des critiques relatives aux activités de tiers).
- 2.4.2. Vous êtes également responsable, en première ligne, du Contenu placé sur votre Blog par les Visiteurs. Vous êtes dès lors tenu de surveiller le Contenu placé par vos Visiteurs et de veiller à assurer le respect strict des règles définies à l'article 2.1. des présentes Conditions d'utilisation. Si vous souhaitez ne pas prendre de risques, l'outil informatique mis à votre disposition vous permet de ne pas autoriser l'ajout de Contenu par les Visiteurs.

Article 3.-Droits, obligations et responsabilité de Skynet

- **Article 3.1.-** Proximus se réserve le droit de reproduire, sans obtenir l'accord explicite et préalable des Blogueurs concernés, des extraits du contenu de certains Skynet Blogs sur le portail Skynet.be. Un hyperlien redirigera toujours le lecteur vers le Blog dont le contenu a été reproduit. Proximus peut, à tout moment mettre fin à la promotion d'un Blog, sans préavis ni indemnisation.
- Article 3.2.-Proximus n'est en aucun cas responsable envers les Blogueurs ou les Visiteurs des dommages causés, en tout ou en partie, par du Contenu fourni par un des Blogueurs ou par un Visiteur (tels que des fichiers contenant des bugs, des virus, d'autres causes de dysfonctionnements informatiques ou du Contenu portant atteinte aux droits de tiers), ou par toute autre manipulation du Service par des Blogueurs, des Visiteurs ou des tiers.
- Article 3.3.- Proximus se réserve le droit de rendre inaccessible, voire de supprimer, immédiatement, sans préavis et sans aucune indemnisation, tout ou partie d'un Blog qui ne respecterait pas (ou dont le titulaire ne respecterait pas) les présentes Conditions d'utilisation, que le Contenu concerné soit ou non protégé par un droit de propriété intellectuelle.
- **Article 3.4.-** Proximus se réserve le droit de bannir du Service les Blogueurs ou Visiteurs qui ne respectent pas les présentes Conditions d'utilisation.
- **Article 3.5.-** Proximus se réserve le droit de modifier le Service ou d'y mettre fin, sans être redevable d'une quelconque indemnisation.

Article 4.-Procédure applicable en cas de plainte relative au Contenu d'un Blog



Artikel 4.1 Dans le coin supérieur droit du site http://blogs.skynet.be, vous pouvez cliquer sur *Un blog vous semble illicite? Faites-le nous savoir!* si vous souhaitez nous signaler qu'un blog (ou partie de blog) hébergé par Skynet ne vous semble pas respecter les présentes Conditions d'utilisation. Un lien "Blog illicite?" est en outre disponible sur chaque Skynet Blog, dans la barre de menu du haut.

Article 4.2.- En ce qui concerne votre propre Blog, vous êtes tenu de porter immédiatement à la connaissance de Proximus (via le formulaire du service à la clientèle disponible en ligne : http://www.skynet.be/apropos/contactez-nous ou http://www.skynet.be/over/contacteer/eptica) toute plainte, revendication ou action de tiers relative au Contenu publié sur votre Blog et de répondre promptement aux demandes d'information que vous adresserait Proximus.

Article 4.3.-Si Proximus estime qu'une plainte relative à votre Blog est manifestement fondée et/ou si vous tardez à réagir aux notifications et/ou aux demandes d'informations qui vous sont adressées, Proximus peut décider de faire en sorte que votre Blog ne soit plus directement accessible au public. Dès ce moment, les Visiteurs n'ont plus accès au Blog, sauf s'ils connaissent ou ont sauvegardé l'URL correspondante. Le Blog concerné n'est par ailleurs plus repris dans la liste des *Dernières mises* à *jour*, dans l'*Index* et dans le *Top 30*. Le Blogueur est informé par e-mail de l'application de cette mesure.

Article 4.4.- Vous vous engagez à supprimer sans délai tout Contenu publié par vous ou par les Visiteurs de votre Blog que Proximus considère comme contraire aux présentes Conditions d'utilisation. Vous reconnaissez la validité d'une communication par fax, par courrier ordinaire ou par e-mail. Vous vous engagez à consulter très régulièrement votre courrier électronique.

Article 4.5.- Si la suppression, par le Blogueur, du Contenu litigieux n'intervient pas dans le délai imparti, Proximus est en droit de supprimer la totalité du Blog sans préavis et sans qu'aucune indemnisation puisse être réclamée. Le Blogueur est informé par e- mail de l'application de cette mesure.

Une copie de sauvegarde du Blog est conservée et tenue à la disposition des instances compétentes.

Article 4.6.- Si Proximus reçoit une ou plusieurs plaintes relatives à un Contenu rédigé et/ou diffusé dans une langue autre que le français, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais, elle peut prendre la décision de rendre le Blog inaccessible au public. Il appartiendra au Blogueur de prendre les mesures nécessaires pour permettre à Proximus d'exercer son droit et son devoir légal de contrôle de la légalité du Contenu litigieux, notamment en fournissant une traduction de qualité dans une des quatre langues susmentionnées.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DU FORUM DE PROXIMUS

Article 1er : Objet

- 1.1. Le Forum Proximus, accessible à partir du site <u>www.proximus.be</u>, est accessible à toute personne qui recherche des informations sur les produits et services de Proximus ou souhaite avoir réponse à toute question relative aux offres de produits et services de Proximus.
- 1.2. L'utilisation du Forum implique l'acceptation préalable des présentes conditions générales et spécifiques, et éventuellement l'inscription sur le Forum, si l'utilisateur souhaite poster un commentaire, poser ou répondre à une question. L'acceptation des Conditions et l'inscription ne peut se faire que par des personnes jouissant de la capacité juridique pour le faire, ou à défaut ayant l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur s'ils sont incapables, ou de leur représentant légal s'ils sont mineurs, ou étant titulaires d'un mandat s'ils agissent pour le compte d'une personne morale.

1.3. Le Forum permet à ses Membres de consulter toutes les solutions proposées par la Communauté, de demander conseil ou de poser des questions techniques ou des questions relatives aux offres de Proximus, de réagir à des commentaires postés par les autres Membres, de répondre aux questions des autres Membres. L'Utilisateur dispose également d'une messagerie privée à partir de laquelle il peut correspondre avec d'autres Membres en privé.

Article 2 : Définitions

- 2.1. Membre/Utilisateur: personne physique ou morale qui s'inscrit sur le Forum Proximus, qui a accepté les présentes Conditions Générales et Spécifiques, et qui a accès au Forum pour ses propres besoins dans le cadre d'un usage personnel et non commercial.
- 2.2. <u>Communauté</u>: ensemble des Membres inscrits sur le Forum Proximus.
- <u>2.3. Contenu(s)</u>: ensemble des messages et contributions postés par les Membres sur le Forum.

Article 3 : Modalités d'utilisation

- 3.1. L'Utilisateur devra d'abord créer un compte en communiquant son adresse mail et un mot de passe. Par la suite, chaque fois qu'un Utilisateur voudra utiliser le Service, il devra s'identifier au moyen de ses identifiant et mot de passe, qu'il aura préalablement enregistrés.
- 3.2. En cas de fermeture du Forum, Proximus en informera les Membres sur l'e-mail de contact renseigné sur son profil. Les Utilisateurs ne pourront plus s'y connecter et perdront toutes les données personnelles et publiques postées/stockées sur le Forum.
- 3.3. En cas de suppression par Proximus de l'accès au Forum à un Utilisateur pour manquement aux présentes Conditions (article), il est interdit à cet Utilisateur de tenter de s'inscrire à nouveau.

Article 4 : Publication de Contenus sur le Forum

- 4.1. Les Contenus postés par les Utilisateurs sur le Forum doivent respecter les thèmes des espaces dans lesquels ils sont publiés.
- 4.2. Les Utilisateurs acceptent que tous les autres Utilisateurs aient accès sans restriction aux Contenus qu'ils auront mis en ligne à l'exception des messages privés envoyés depuis leur messagerie privée sur la messagerie privée d'un autre Membre.
- 4.3. La participation au Forum est volontaire et bénévole.

En acceptant les présentes Conditions Générales et Spécifiques, tout Utilisateur renonce expressément à réclamer à Proximus une quelconque rétribution et/ou indemnisation au titre des écrits publiés dans le cadre du Forum.

4.4. Proximus se réserve le droit d'effectuer une vérification a posteriori de la conformité des Contenus proposés au regard de la réglementation et des présentes Conditions et, le cas échéant, de supprimer, modifier, adapter les Contenus.

Article 5: Modération

- 5.1. Proximus n'a la maîtrise que des articles qu'elle rédige et publie ellemême sur le Forum
- 5.2. Pour les articles diffusés et publiés par les Utilisateurs du Forum, Proximus n'a pas les moyens techniques, matériels et humains pour procéder à des vérifications strictes et systématiques. Bien qu'un modérateur soit chargé de filtrer le Forum pour éviter le non-respect des présentes Conditions Générales et Spécifiques d'Utilisation, il ne peut agir qu'a posteriori. Tout Utilisateur du Forum est invité à avertir Proximus de toute erreur apparente.
- 5.3. Les échanges entre Utilisateurs font l'objet d'une modération a postériori. Proximus invite l'Utilisateur du Forum à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 5 (1) et/ou 8 des Conditions Générales d'Utilisation des sites web de Proximus lorsqu'il considère qu'un Contenu est contraire aux présentes Conditions Générales et Spécifiques.

Article 6 : Sécurité

6.1. Dans le cadre de son accès au Forum Proximus, il est expressément rappelé à l'Utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les



mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique. Proximus décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que de toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus.

6.2. Proximus ne pourrait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Utilisateurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées.

6.3. Proximus ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon fonctionnement du service.

"Ma facture en ligne" ne comprennent pas les appels vers des numéros gratuits ou vers des services de secours.

En cas de modification de la législation, Proximus se réserve le droit d'exclure également, sans notification préalable au Client, des données accessibles via "Ma facture en ligne" les appels vers les numéros qui sont exclus du contenu de la Facture officielle conformément à la législation en vigueur.

4.2. Les Clients qui utilisent "Ma facture en ligne" à des fins professionnelles sont soumis à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel (modifiée par la loi du 11 décembre 1998). Cette loi contient entre autres l'obligation, dès que les données sont enregistrées, d'informer les personnes concernées des fins auxquelles les données sont utilisées.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À "MA FACTURE EN LIGNE"

Article 1er - Objet

- 1.1. "Ma facture en ligne" offre aux clients de Proximus (ci-après "les Clients") un accès, via les e- Services, à leurs données de facturation afin qu'ils puissent gérer et analyser leurs coûts et leur budget.
- 1.2. Les données de facturation accessibles via "Ma facture en ligne" sont sans valeur légale et ne remplacent aucunement les documents de facturation officielle (ci-après "Documents officiels"), dont la version papier de la facture (ci-après "Facture officielle").
- 1.3. Facture ou Invitation à payer (uniquement pour les clients résidentiels): le document intitulé facture ou Invitation à payer ou tout autre document par lequel Proximus réclame le paiement de ses prestations ou collecte au nom et pour le compte de tiers les montants liés aux prestations de ces mêmes tiers
- 1.4. Outre les présentes Conditions spécifiques, les Conditions générales à l'intention des utilisateurs des sites web de Proximus et les Conditions particulières à l'intention des utilisateurs de plateformes d'indentification de Proximus sont également applicables.

Article 2.- Responsabilité

Sauf manquement intentionnel et/ou dispositions légales obligatoires contraires, Proximus décline toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage (direct, indirecte, matériel, immatériel, etc.) lié :

- à l'exactitude et à la cohérence des données disponibles dans "Ma facture en ligne" par rapport aux données figurant dans des Documents officiels transmis au Client avant ou pendant l'utilisation des MyProximus:
- au délai écoulé entre le moment de réalisation d'une transaction et celui où les données transactionnelles sont accessibles via "Ma facture en ligne".

Article 3.- Procédure, activation et désactivation

Le Client doit activer "Ma facture en ligne" via les e- Services et peut à tout moment désactiver cette option via MyProximus.

Article 4.- Confidentialité et protection de la vie privée

4.1. Conformément à l'article 110, §3, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. les données accessibles via

CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À "MA FACTURE EN LIGNE"

Article 1er - Objet

- 1.1. "MA FACTURE ELECTRONIQUE" offre au client de Proximus (ci-après "Client") un service d'accès électronique à ses données de facturation (ci-après "Facture officielle").
- 1.2. "MA FACTURE ELECTRONIQUE" offre au Client la possibilité de consulter en ligne et d'imprimer sa Facture officielle liée à son numéro de client Proximus et fournie par le système de facturation de Proximus. Il s'agit plus spécifiquement des éléments suivants :
- l'historique des transactions (facture, paiement, note de crédit) effectuées dans les 18 mois précédant la date de consultation ;
- les données de facturation de factures impayées (ces données peuvent être téléchargées par le Client);
- un aperçu des communications établies, mais non encore facturées, par catégorie d'appel ;
- le détail des communications facturées figurant sur la dernière facture (ces données peuvent être téléchargées par le Client).
- 1.3. Le Client qui opte pour l'option "MA FACTURE ELECTRONIQUE" ne reçoit plus de facture s o u s f o r m e p a p i e r , par dérogation à l'article 54 des Conditions générales du service de téléphonie. Tout abonnement éventuel prévoyant la réception d'un récapitulatif des factures sous format papier est résilié. Conformément à la législation fiscale en vigueur, Proximus ne délivrera pas de duplicata de la facture électronique sous format papier.

L'impression de la facture électronique ne remplace pas valablement la Facture officielle.

1.4. Outre les présentes Conditions spécifiques, les Conditions générales à l'intention des utilisateurs des sites web de Proximus et les Conditions particulières à l'intention des utilisateurs de plateformes d'identification de Proximus sont également applicables.

Article 2.- Activation

Le Client active "MA FACTURE ELECTRONIQUE" via "Ma facture en ligne" sur MyProximus. Proximus lui envoie une notification à l'adresse e-mail qu'il a mentionnée lors de sa souscription à "MA FACTURE ELECTRONIQUE" ou une notification par SMS au numéro qu'il a mentionné lors de sa souscription au service ou les deux notifications si le Client a opté pour les deux modes de notification. Le Client peut uniquement recevoir des factures de Proximus par voie électronique.



Article 3.- Responsabilité

La maintenance et le développement des systèmes de facturation peuvent conduire Proximus à limiter ou à suspendre le service "MA FACTURE ELECTRONIQUE". Proximus s'engage à réduire la durée de cette limitation ou suspension au laps de temps strictement nécessaire à la réalisation des travaux. Elle en informera les Clients partout moyen approprié.

Article 4.- Communication de la facture

Lorsqu'une facture est disponible sur "Ma facture en ligne", Proximus en informe le Client par le ou les moyens choisis par ce dernier lors de sa souscription.

Le Client peut être informé de la mise à disposition d'une facture soit par e-mail, soit par SMS ou par ces deux moyens. Les Clients ayant activé "MA FACTURE ELECTRONIQUE" via les MyProximus reçoivent une notification dans l'adresse e-mail mentionnée par le Client lors de sa souscription aux MyProximus. Dès l'activation de "MA FACTURE ELECTRONIQUE", le Client a la possibilité de modifier cette adresse e-mail via "Ma facture en ligne". Ce changement n'a pas d'impact sur l'adresse e-mail renseignée dans MyProximus.

4.1. Dispositions générales

Le Client veille à l'introduction correcte et à la mise à jour de son adresse e-mail.

Le Client s'engage à consulter régulièrement et de manière proactive le service "Ma facture en ligne" de Proximus et l'adresse e-mail et/ou le numéro de GSM qu'il a mentionnés dans le cadre de "Ma facture verte" pour s'assurer de la mise à disposition de ses factures.

Les factures doivent être payées avant la date figurant sur celles-ci, que le Client ait ou non reçu, ouvert ou lu les avis électroniques relatifs aux factures. Les modalités de paiement et les procédures de rappel en vigueur conformément aux conditions applicables aux services/produits fournis restent d'application sans changement.

Par dérogation au paragraphe précédent, le Client, personne physique utilisant son raccordement à des fins privées et optant pour une facture mensuelle, bénéficiera d'un délai de paiement de 15 jours calendrier à compter de la date de la facture.

Article 5.- Durée et résiliation

5.1. Dispositions générales

Proximus et le Client peuvent résilier à tout moment "MA FACTURE ELECTRONIQUE" via MyProximus.

La résiliation implique l'intégration du Client dans le processus de facturation sous format papier. Cette résiliation ne porte nullement atteinte aux droits de Proximus en ce qui concerne le paiement des factures en cours.

Article 6.- Confidentialité et protection de la vie privée

6.1. Conformément à l'article 110, §3, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, les données accessibles via "MA FACTURE ELECTRONIQUE" ne comprennent pas les appels vers des numéros gratuits ou vers des numéros d'urgence.

En cas de modification de la législation, Proximus se réserve le droit, sans en avertir le Client au préalable, d'exclure également des données accessibles via "MA FACTURE ELECTRONIQUE" les appels vers les numéros qui sont exclus du contenu de la facture papier conformément à la législation en vigueur.

Article 7.- Modification des Conditions spécifiques relatives à "Ma facture en ligne"

Proximus se réserve le droit de modifier les présentes Conditions spécifiques. Elle s'engage à en informer le Client, par tout moyen approprié, quinze jours ouvrables avant l'entrée en vigueur des modifications.

Le Client qui n'accepte pas les nouvelles conditions peut résilier le contrat conformément à l'article 5 des Conditions spécifiques relatives au service "MA FACTURE ELECTRONIQUE", sans être redevable d'une indemnité

Conditions générales de Zoomit

Cadre général : Zoomit vous permet de recevoir vos factures en format numérique (PDF). Zoomit utilise pour ce faire l'environnement sécurisé de votre PC Banking.

- Seuls le client lui-même ou l'administrateur de l'entreprise peuvent s'inscrire pour utiliser Zoomit.
- Vous êtes seul responsable des données introduites (numéro de compte). Si ces données viennent à changer par la suite, vous serez tenu de les modifier vous-même via nos MyProximus. MyProximus utilisent les données fournies par vos soins (numéro de compte). MyProximus ne peuvent dès lors pas être tenus reponsables de l'exactitude de ces données
- MyProximus utilisent exclusivement les données fournies par vos soins en vue de l'exécution de la mission légale. Les données ne sont en aucun cas communiquées à des tiers.
- Dès que vous avez introduit et sauvegardé vos données, vous acceptez de recevoir vos factures en format numérique (PDF), dès le lendemain de votre inscription, via votre environnement PC Banking.
- Les données sauvegardées ne sont utilisées que le lendemain de votre inscription. Il se peut toutefois que vous receviez encore un courrier par la poste peu après votre inscription.
- L'application Zoomit n'est actuellement disponible que pour les clients des banques suivantes : https://www.zoomit.be/fr/start/bank.html.
- Aucun duplicata papier n'est envoyé pour les factures fournies exclusivement en format électronique. La facture légale (format PDF) est à la disposition du client via MyProximus.